

Pourquoi tous les types d'isolants ne conviennent-ils pas à l'utilisation de l'ETICS ?

Les réglementations en matière de produits de construction stipulent qu'un External Thermal Insulation Composite System (ETICS) ou un système d'isolation des murs extérieurs doit être fermé. Cela implique que les produits d'un même producteur de systèmes soient utilisés pour les différents composants du système d'isolation des murs extérieurs. Ce n'est qu'à cette condition que l'ETICS fonctionnera de manière optimale et atteindra les performances indiquées dans l'agrément technique (ATG ou ETA). Xthermo tient à souligner une fois de plus l'importance de cette « fidélité au système ». En effet, nous constatons qu'en Belgique, des isolants qui n'appartiennent pas au système sont encore trop souvent utilisés.



Un système d'isolation des murs extérieurs est la combinaison de plusieurs couches : un mortier adhésif, un isolant, une couche d'armature, une couche de fixation et la couche de finition. Ce n'est qu'en utilisant toutes ces composantes d'un même fabricant de systèmes que l'utilisateur final peut faire confiance à un système qui a été soumis dans son intégralité aux tests les plus rigoureux et qui répond aux normes en vigueur. Le fabricant du système de façade fournit donc le kit complet, y compris les accessoires assortis pour tous les assemblages.

En Belgique, un ETICS dispose d'un certificat ATG, un agrément technique qui garantit l'aptitude à l'emploi et la sécurité, qui est considéré comme un véritable label de qualité et qui est adapté au climat typique du pays.

Dans le cadre de l'ATG, l'isolant est considéré comme un élément principal faisant l'objet d'un contrôle et d'une évaluation continus. Il est à la fois le composant responsable de la performance thermique et le support du système d'enduit ou du revêtement dur.

Conséquences néfastes

Dans la pratique, il arrive que des ETICS soient installés sans l'isolation certifiée ATG du fabricant du système. L'utilisation d'un système étranger ou d'une isolation inadaptée peut entraîner, entre autres, les conséquences suivantes :

- l'invalidité de l'attestation de la classe de réaction au feu du système (EN13501), qui peut avoir de lourdes conséquences juridiques dans le cas où l'ETICS ferait l'objet d'une enquête après un incident (d'incendie) ;
- aucune garantie sur la performance thermique du panneau isolant, notamment la valeur R mentionnée dans le tableau 16 de l'ATG et les valeurs mentionnées dans la base de données des produits de l'EPB, entraînant un manque de fiabilité des calculs dans le contexte des réglementations de l'EPB et un risque de non-octroi de la subvention au cas où la non-conformité serait révélée ;
- fissuration ou décollement de l'enduit parce que la résistance aux cycles chaleur-pluie et gel-dégel propres au climat belge n'est pas prouvée et parce que la stabilité dimensionnelle de l'isolation utilisée est insuffisante pour une application dans un ETICS ;
- aucune garantie de résistance aux contraintes mécaniques d'un corps dur ou mou ;
- aucune garantie d'une fixation mécanique correctement dimensionnée au moyen de chevilles à disque en raison de l'incertitude quant aux propriétés relatives aux valeurs de calcul mentionnées dans l'ATG (par exemple, la résistance à l'arrachement de la cheville de l'isolant ; des valeurs qui sont à la base du calcul de la résistance du système aux charges de vent) ;

Les isolants EPS étrangers au système rencontrent également beaucoup plus de difficultés pour intégrer le circuit de recyclage ou de reprise organisé par le propriétaire du système.

Xthermo tient donc à souligner à nouveau l'importance de la fidélité au système. Si des matériaux qui ne font pas partie du système sont utilisés, les garanties du système deviennent caduques et la responsabilité de l'exécutant est engagée. La fidélité au système offre donc également une sécurité juridique pour les projets de construction.

De plus amples informations et les agréments ATG valides de tous les membres d'xthermo sont disponibles sur le site web du BUtgb.

Quelques nouvelles FAQ sur xthermo.be

Pourquoi le positionnement correct du treillis d'armature est-il crucial ?

Le positionnement du treillis d'armature dans la couche d'armature d'un ETICS détermine ses performances et sa résistance. La couche d'armature permet notamment de répartir les contraintes thermiques sur l'ensemble de la surface sans qu'il y ait de fissures. Vous éviterez un mauvais résultat en utilisant uniquement le treillis d'armature prescrit dans l'ATG (agrément technique) du fabricant du système.

[Consultez l'article complet avec toutes les choses à faire et à éviter ici !](#)

Qu'est-ce qu'une certification ATG ?

Un Agrément Technique (ATG) consiste en une évaluation de l'aptitude à l'emploi d'un produit ou d'un système de construction destiné à une application bien définie dans le secteur de la construction. Il confirme l'aptitude à l'emploi sur base de performances déterminées, et indique les prescriptions de pose ou de mise en œuvre.

Pour un ETICS, des essais supplémentaires sont effectués pour tester la résistance du système d'isolation aux cycles chaleur-pluie, suivis de cycles gel-dégel. Il s'agit d'un test typiquement belge, qui n'est pas inclus dans le certificat européen. De manière générale, dans le secteur belge de la construction, l'importance d'un certificat ATG en tant que levier de qualité est très appréciée.

[En savoir plus.](#)

Qu'est-ce qu'une certification ETA ?

L'Évaluation Technique Européenne ETA est un instrument légal créé par le Règlement européen « Produits de Construction » (Règlement (UE) n° 305/2011). Elle permet aux fabricants de préparer et de mettre à disposition une déclaration de performance (DoP). L'évaluation permet d'apposer le marquage CE sur le produit, ce qui lui donne le droit de distribuer des produits sur le marché intérieur de l'Union européenne.

Une fois l'évaluation technique européenne délivrée, le fabricant doit démontrer que les produits mis sur le marché sont conformes à l'ETA. La manière de procéder dépend du système d'évaluation de la conformité applicable au produit. Il peut s'agir d'un autocontrôle, mais également d'une certification assurée par un organisme notifié.

[Consultez toutes les FAQ sur notre site web !](#)

Rendez-vous sur le
site Internet :

www.xthermo.be


FACADE INSULATING SYSTEM ASSOCIATION

xthermo.be • p.a. IVP-Coatings
Reyerslaan 80, 1030 Brussel
T +32 2 416 21 73 • www.xthermo.be

